

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.



### TURNOVER TRÈS CONTRASTÉ SELON LES BRANCHES

Le turnover régional est élevé mais diffère selon les branches.

- Les cliniques vétérinaires, les cabinets d'avocats et les entreprises d'architecture se distinguent par un taux très important.
- En retour, le personnel des études d'administrateurs et mandataires judiciaires, des cabinets médicaux et des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers est caractérisé par une plus grande stabilité.



#### Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile



#### Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



#### Secteur santé



Cabinets dentaires libéraux



Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cabinets et cliniques vétérinaires

### Mobilité annuelle (%)

	Taux d'entrée	Taux de sortie	Turnover annuel régional	Turnover annuel national
	23,3	19,4	21,3	22,5
	23,3	20,5	21,9	23,0
	23,6	12,5	18,1	18,9
	24,4	22,0	23,2	27,1
	13,4	14,2	13,8	18,0
	26,6	23,7	25,2	29,3
	18,6	15,7	17,2	20,3
	20,3	18,9	19,6	23,0
	19,6	17,2	18,4	18,7
	19,2	16,1	17,7	20,4
	16,4	16,3	16,4	20,1
	14,3	14,4	14,4	15,3
	21,6	18,1	19,9	19,0
	33,7	25,2	29,5	23,7
<b>Pays de la Loire</b>	<b>20,6</b>	<b>18,0</b>	<b>19,3</b>	<b>-</b>
<b>Ompl</b>	<b>21,6</b>	<b>18,9</b>	<b>-</b>	<b>20,2</b>

Source: Insee, DADS 2019.



**Taux d'entrée** =  $\frac{\text{Nombre de salariés entrés dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$

**Taux de sortie** =  $\frac{\text{Nombre de salariés sortis dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$

**Turnover annuel** =  $\frac{\text{Taux d'entrée} + \text{Taux de sortie}}{2}$

Cet indicateur donne une évaluation du rythme de renouvellement des salariés.